



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
2 juillet 2021
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2021
30 août-2 septembre 2021, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Zimbabwe
(2022-2026)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Zimbabwe (2022-2026)	12



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. En 2020, le Zimbabwe est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure comptant 15,5 millions d'habitants, dont deux tiers vivent dans des zones rurales, 52 % sont des femmes, 68 % sont des jeunes et 9 % vivent avec au moins une forme de handicap¹. La valeur de l'indice de développement humain du pays pour 2019 était de 0,571, ce qui le classe dans la catégorie du développement humain moyen et le positionne à la 150^e place sur 189 pays. Son indice d'inégalité de genre de 0,527 met le pays à la 129^e place sur 162 pays². Le Zimbabwe a subi une série de crises et de chocs perturbateurs d'ordre socioéconomique et climatique qui ont plongé des millions de personnes dans une pauvreté extrême et multidimensionnelle, menaçant les progrès du pays dans sa réalisation des objectifs de développement durable. Malgré une constitution progressiste, les difficultés de gouvernance du pays trouvent leur origine dans des griefs historiques non résolus, des attentes non satisfaites, des réclamations relatives aux droits humains et des élections contestées qui ont affaibli le contrat social, conduit à la polarisation et engendré un manque de confiance dans les institutions clés. La pandémie de COVID-19 a encore aggravé ces difficultés, creusant le fossé des inégalités et entraînant davantage de personnes (60 %) dans le secteur informel³.

2. Le bilan commun de pays des Nations Unies note les progrès réalisés au cours de la première décennie de l'indépendance du Zimbabwe. Cependant, les dernières décennies ont enregistré des améliorations modestes et certains indicateurs de développement socioéconomique en baisse. L'indice des objectifs de développement durable (ODD) a reculé de 2,4 % au cours des trois dernières années, à cause de l'augmentation des niveaux de pauvreté (surtout en 2020)⁴, des niveaux élevés d'emplois informels et d'une vulnérabilité de plus en plus prononcée induite par des chocs climatiques et économiques à répétition, comme en témoigne l'augmentation du nombre de cas humanitaires⁵. Sur une note plus positive, le Zimbabwe a enregistré en 2020 un niveau de stabilité macroéconomique, certes précaire, et a continué de progresser en matière de santé et d'éducation, comme en témoignent l'objectif global 90-90-90 mené à bien pour le VIH/sida du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) en 2020 et le maintien de niveaux élevés d'alphabétisation.

3. La Vision nationale 2030 est un plan audacieux et ambitieux qui planifie un nouveau programme de développement à long terme, transformateur et inclusif, visant à fonder au Zimbabwe une société prospère et autonome à revenu intermédiaire supérieur d'ici 2030. La Vision 2030 est mise en œuvre par le biais de stratégies nationales de développement, la première étant la stratégie nationale de développement I (2021-2025) (National Development Strategy I, NDS1), qui constitue le fondement de l'actuel Plan-cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies.

4. Le Plan-cadre de coopération pour le développement durable, auquel le PNUD contribuera, place la population au cœur du développement, en particulier les individus les plus vulnérables et les plus marginalisés. Cela inclut les jeunes, qui représentent 68 % de la population mais manquent de possibilités d'emploi ; les

¹ Rapport de 2015 sur les projections démographiques réalisées par l'Agence nationale des statistiques du Zimbabwe (ZIMSTAT).

² Rapport sur le développement humain (2020).

³ Document de travail du Fonds monétaire international (2018)

⁴ Comité d'évaluation de la vulnérabilité du Zimbabwe (2020).

⁵ Comparaison des plans d'aide humanitaire au fil des ans.

femmes, qui connaissent des taux élevés de pauvreté et se tiennent loin derrière leurs homologues masculins en ce qui concerne l'éducation, la représentation politique et l'émancipation sociale et économique — en grande partie à cause du droit coutumier fondé sur la nature patriarcale de la société zimbabwéenne, qui constitue un obstacle structurel majeur à l'avancée des femmes ; et *les personnes handicapées*, qui sont plus susceptibles d'être victimes de stigmatisation et d'abus et risquent davantage d'être exclues du système éducatif, de l'accès à la protection sociale et à l'emploi. Ce faisant, le Plan-cadre soutient les objectifs de la NDS1 et les priorités nationales en matière d'ODD en poursuivant quatre résultats, compte tenu des priorités stratégiques suivantes :

- **Population** : assurer *un développement humain équitable et le bien-être de la population* en remédiant aux inégalités structurelles et sociétales et en renforçant les capacités aux niveaux infranationaux pour fournir des services essentiels de qualité ;
- **Planète** : renforcer *la protection de l'environnement, la résilience face aux aléas climatiques et la gestion des ressources naturelles* pour un équilibre durable entre les individus, la planète et la prospérité ;
- **Prospérité** : favoriser *une croissance économique équitable, durable et transformatrice* qui contribue à sortir la population de la pauvreté multidimensionnelle ; et
- **Paix** : renforcement d'*une gouvernance transformatrice, responsable, équitable et inclusive* qui respecte l'état de droit, les droits humains et l'accès à la justice, et qui promeut l'expression et la participation des peuples en tant que principes clés de la bonne gouvernance.

5. Le PNUD aidera le système des Nations Unies à atteindre les résultats du Plan-cadre grâce à son rôle d'intégrateur, au travers d'une approche stratégique à deux volets centrée sur la **résilience** : la résilience de la *population* et la résilience des *systèmes* au service de la population. Ces deux volets distincts, mais qui se renforcent mutuellement, ont été déterminés sur la base d'une évaluation du positionnement et de l'expérience du PNUD⁶, et d'une prise de conscience largement partagée que les pratiques d'aide actuelles favorisent une approche du développement qui n'est ni durable ni transformatrice. La stratégie sous-jacente du Plan-cadre met l'accent sur la nécessité de passer d'un appui humanitaire et logistique dans les secteurs des services sociaux — qui se situe en dehors du Gouvernement tout en étant complémentaire de celui-ci — à un renforcement de la capacité des structures et systèmes nationaux et infranationaux pour fournir des interventions de développement davantage centrées sur la population.

6. Le PNUD soutiendra cette stratégie de **résilience des systèmes** dans tous les domaines prioritaires du Plan-cadre en rassemblant des partenariats axés sur la prestation de services entre le Gouvernement, les entités des Nations Unies, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé. L'avantage comparatif du PNUD découle de son positionnement stratégique et de la confiance bâtie au cours des cycles de programmation précédents et des investissements en cours aux niveaux national et infranational pour renforcer les systèmes et les réformes. Il s'agit notamment d'élaborer un plan stratégique de réforme du secteur public ; de soutenir la réforme constitutionnelle ; de renforcer les institutions de contrôle indépendantes ; d'élaborer des niveaux de référence des services des collectivités locales ; et de renforcer les systèmes de santé grâce à une

⁶ Rapport d'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Zimbabwe (ZUNDAF) (2019).

décennie de mise en œuvre réussie de subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. À l'avenir, en partenariat avec les organisations des Nations Unies et d'autres organisations, le PNUD contribuera aux objectifs du Plan-cadre en élargissant son engagement au niveau infranational pour améliorer la prestation de services dans le cadre du soutien des Nations Unies au programme de transfert de responsabilité du pays, conformément à la NDS1. Il mettra particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités des systèmes de santé et des communautés pour intensifier le traitement et les soins du VIH ainsi que la réaction nationale à la COVID-19, notamment par le biais de systèmes de distribution numérisés établis dans le cadre du Fonds mondial pour soutenir la campagne de vaccination. Le PNUD orientera également les efforts des Nations Unies visant à renforcer l'état de droit et le principe de responsabilité des institutions au travers d'un meilleur contrôle.

7. Pour renforcer la **résilience de la population**, le PNUD a fait ses preuves en tant que gestionnaire du Fonds de renforcement de la résilience du Zimbabwe (ZRBF), qui a renforcé les capacités de résilience et atténué les effets négatifs des chocs sur l'état de la suffisance alimentaire de plus de 870 000 personnes dans les quartiers les plus vulnérables⁷. Le PNUD a également renforcé la résilience des communautés dans les zones vulnérables aux changements climatiques, en se fondant sur les résultats de la cartographie multirisque⁸ et d'un système de surveillance à haute fréquence. Le PNUD soutiendra les efforts déployés au titre du Plan-cadre de coopération pour le développement durable pour construire un large collectif de partenaires afin de mettre en œuvre une stratégie de résilience délibérée⁹, en s'appuyant sur son expérience et sa capacité à fournir une programmation intégrée sur le lien entre la pauvreté et l'environnement, et à tirer parti de son engagement avec le secteur informel. Le PNUD fera part de son expérience en matière de déblocage de financements internationaux pour le climat et l'environnement et en matière de gestion de mécanismes multidonateurs pour des résultats communs en ce qui concerne le climat, en coordination avec les organisations des Nations Unies et d'autres partenaires.

8. En tirant les leçons du plan de réponse socioéconomique à la COVID-19 des Nations Unies, qui souligne la nécessité d'une gestion des risques de catastrophe et de meilleurs mécanismes d'adaptation aux chocs et au stress, ainsi que d'une approche intégrée qui préserve les moyens de subsistance dans le deuxième plus grand secteur non structuré de l'économie du monde, le PNUD continuera à tirer parti de son expérience de laboratoire d'accélération pour renforcer la base de données probantes et appliquer une approche axée sur les données visant l'exécution des programmes pour le Plan-cadre. Les innovations en matière de collecte, de suivi et d'évaluation des données issues de l'informatique spatiale et de la visualisation en réalité augmentée pour tester et étendre les interventions amélioreront l'efficacité et la qualité de l'ensemble de données, et fourniront les liens nécessaires au travers des résultats du Plan-cadre.

II. Priorités du programme et partenariats

9. La théorie du changement générale du programme de pays peut être résumée comme suit : *si* les capacités gouvernementales aux niveaux national et infranational sont renforcées et que les politiques, stratégies et cadres institutionnels visant à

⁷ Enquête de suivi des résultats n° 2.

⁸ Analyses de la distribution spatiale et de la convergence de neuf risques (cartes multirisques), Fonds de renforcement de la résilience du Zimbabwe.

⁹ Constat n° 5, évaluation indépendante du programme de pays (2019).

stimuler une croissance socioéconomique résiliente, inclusive et durable, la transparence et le principe de responsabilité sont mis en œuvre, et *si* les droits des personnes, leur voix et leur participation sont respectés, en particulier ceux des personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées, et *si* les droits de propriété sont reconnus, et *si* les trajectoires liées aux énergies renouvelables sont suivies et que les perspectives en matière de moyens de subsistance durables tenant compte des risques sont élargies, la croissance économique verte stimulée, et la gestion des ressources naturelles améliorée, *alors* l'apport de services inclusifs, efficaces et axés sur la demande et les solutions de développement en faveur des personnes pauvres et la confiance dans les systèmes gouvernementaux s'amélioreront, les investissements privés et publics seront favorisés, et des emplois seront créés ; c'est *alors* que la résilience de la population, des institutions et des communautés sera renforcée, ce qui entraînera un changement transformateur du niveau de vie et de la qualité de vie.

10. Compte tenu de son mandat unique, le PNUD considère les quatre priorités du Plan-cadre comme interdépendantes, en particulier celles qui concernent la croissance économique et l'environnement ou les changements climatiques. Par conséquent, le PNUD appliquera une approche de développement global fondée sur son rôle d'intégrateur, son avantage comparatif et ses antécédents avérés, comme en témoignent les résultats de l'évaluation indépendante du programme de pays et de diverses évaluations et enquêtes. Le programme a été développé en collaboration avec les partenaires nationaux dans le cadre du processus de consultation élargi pour le Plan-cadre. Le programme de pays restera aligné sur la Vision 2030, la NDS1 et le plan stratégique du PNUD. Conformément aux recommandations de l'évaluation indépendante du programme de pays¹⁰, le PNUD mettra en place des synergies transversales délibérées entre les priorités du Plan-cadre et engagera un réseau encore plus large de partenaires pour garantir l'utilisation d'une approche fondée sur les droits humains dans l'ensemble du programme, qui met l'accent sur les principes « ne laisser personne de côté » et « ne causer aucun tort », afin de garantir le respect de tous les droits humains, y compris les droits politiques, économiques, sociaux et environnementaux. Le PNUD travaillera en collaboration avec d'autres partenaires des Nations Unies pour aborder l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, en mettant l'accent sur la représentation des femmes dans les sphères politiques, économiques et sociales, ainsi que sur les questions de violence sexuelle et fondée sur le genre.

11. Pour étendre la prestation de services sociaux essentiels, le Zimbabwe doit renforcer la résilience de son système de soins de santé et étendre les systèmes de protection sociale au niveau local. La réponse du PNUD au domaine prioritaire qu'est le développement humain équitable et le bien-être centré sur la personne dans le Plan-cadre (objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 12, 17) est alignée sur le plan stratégique national de lutte contre le VIH et le sida (2021-2025), et aborde la variation géographique de l'épidémie de VIH dans le pays, où les régions du Matabeleland Nord et Sud et de Bulawayo présentent la plus forte prévalence, les disparités entre les régions rurales et urbaines, ainsi que les inégalités liées au genre et à l'âge. Conjointement avec le Plan présidentiel d'urgence d'aide à la lutte contre le sida (PEPFAR), le PNUD soutiendra la distribution ininterrompue de médicaments antirétroviraux aux personnes qui vivent avec le VIH et augmentera la qualité et la couverture des interventions locales de prévention du VIH, y compris le soutien à l'éducation, et les droits en matière de santé sexuelle et reproductive pour répondre aux besoins des adolescentes et des jeunes femmes dans les districts ciblés des trois provinces mentionnées ci-dessus. En outre, le PNUD, en tant que membre de l'Équipe commune

¹⁰ Bureau indépendant d'évaluation du PNUD, *Évaluation indépendante du programme de pays : Zimbabwe* (2020).

des Nations Unies pour la lutte contre le sida, travaillera conjointement avec l'Organisation mondiale de la santé, ONUSIDA, l'UNFPA et d'autres organisations, pour plaider en faveur de politiques qui servent les droits des populations clés en supprimant les obstacles aux droits humains qui entravent l'accès aux services relatifs au VIH, et en créant des environnements plus favorables à l'intensification de ces services.

12. Le PNUD usera de son pouvoir de rassemblement pour plaider en faveur d'une réforme institutionnelle et d'un renforcement des capacités du système pharmaceutique national afin de favoriser une chaîne d'approvisionnement efficace et responsable qui assure la livraison ininterrompue à tous les établissements de santé de médicaments de qualité, y compris les vaccins contre la COVID-19 et les médicaments antirétroviraux, et qui soutient l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie durable en matière de ressources humaines pour la santé. L'extension de l'initiative « Solar4Health » — un exemple de programmation véritablement intégrée — ciblera d'abord les zones rurales afin de garantir la livraison ininterrompue de services élémentaires de qualité aux populations vulnérables, notamment les personnes qui vivent avec le VIH, la tuberculose et le paludisme. Avec ses partenaires, le PNUD soutiendra les interventions en faveur des moyens de subsistance des personnes vulnérables (au sein du secteur informel également) et d'un système de protection sociale bien conçu pour défendre les individus qui vivent encore dans la pauvreté.

13. Le PNUD se concentrera sur le lien entre l'économie, l'environnement et les changements climatiques en abordant les domaines prioritaires du Plan-cadre que sont *la protection de l'environnement, la résilience aux changements climatiques et la gestion des ressources naturelles*, ainsi que *la croissance économique équitable, durable et transformatrice* (objectifs n° 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 17). Cela contribuera au renforcement des énergies renouvelables et participera à l'amélioration de l'accès à ces énergies, et placera le pays sur une trajectoire de développement à faibles émissions tout en facilitant un développement socioéconomique durable. Une approche fondée sur les droits humains, qui fonctionne avec les détenteurs de droits et de devoirs et qui s'appuie sur le principe de réalisation des droits économiques, sociaux et environnementaux, soutiendra l'optique de gouvernance de cette intervention. Il s'agira notamment d'intégrer des considérations liées à la question du genre et au handicap dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques, car les femmes et les personnes handicapées sont davantage touchées par les changements climatiques, la dégradation de l'environnement, les crises dues à l'insuffisance alimentaire, la perte des moyens de subsistance et l'augmentation des violences domestiques qui en résulte.

14. Le PNUD aidera le Gouvernement à atteindre les objectifs de sa politique nationale en matière de changements climatiques et d'écosystèmes résilients en se concentrant sur des secteurs clés tels que l'exploitation minière et l'énergie, l'agriculture, la sylviculture et la gestion des déchets, en apportant des avantages aux jeunes et aux femmes des zones rurales et urbaines dans les régions les plus touchées par le climat du pays. En s'appuyant sur son approche de l'action climatique fondée sur l'ensemble de la société et sur un partenariat solide, le PNUD élargira sa collaboration avec le secteur privé afin d'améliorer la production diversifiée et propre, et de développer des mécanismes de financement permettant une riposte nationale face aux changements climatiques qui réduise l'incidence sur les paysages et les écosystèmes.

15. L'accès à l'électricité dans les zones rurales n'étant que de 28 %, le PNUD saisira l'occasion d'offrir des solutions accélérées de développement à faible émission et de transformation des moyens de subsistance pour les populations hors

réseau, tout en réduisant la pression à laquelle les forêts sont soumises. En partenariat avec d'autres organisations des Nations Unies et le secteur privé, le PNUD soutiendra la mise en œuvre de la nouvelle politique en matière d'énergies renouvelables et l'adoption à grande échelle des énergies renouvelables par les petits exploitants agricoles et les microentreprises et petites et moyennes entreprises (MPME), en ciblant les femmes, les personnes handicapées et les jeunes pour des activités productives. Cette aide permettra également de fournir l'éclairage, le chauffage et l'eau potable aux écoles, aux foyers et aux établissements de soin de santé en particulier situés en milieu rural, grâce à l'initiative « Solar4Health ». Des efforts similaires seront consacrés à la mise en place d'un environnement politique et d'investissement favorable aux énergies renouvelables et à la mobilisation du financement du secteur privé par le biais du système national de financement de l'action climatique.

16. Étant donné que l'agriculture contribue de manière significative à la croissance économique¹¹, protéger la production et les chaînes de valeur associées contre les effets des changements climatiques reste un programme indispensable. Conformément à la stratégie nationale de transformation de l'agriculture et des systèmes alimentaires du pays et aux programmes d'adaptation aux changements climatiques soutenus par le Fonds vert pour le climat, le PNUD contribuera à accroître les investissements visant à combler les lacunes institutionnelles et politiques, à renforcer les capacités des petits exploitants agricoles et des petites et moyennes entreprises, et à créer des initiatives d'entrepreneuriat pour les acteurs du secteur agro-industriel informel. Les diagnostics de marché de ses laboratoires d'accélération permettent au PNUD d'intensifier son soutien aux pratiques agricoles résilientes et durables¹² et à la réduction des risques de catastrophe fondées sur des données probantes grâce à de solides systèmes d'alerte avancée en réponse aux risques climatiques, sanitaires et économiques. Le PNUD continuera à élargir les marchés locaux, à renforcer les liens entre zones rurales et urbaines, à exploiter les possibilités d'activités d'exportation et à accélérer le transfert de technologies et la création d'emplois verts au sein des exploitations agricoles et hors de ces dernières, en mettant la priorité sur les jeunes, les personnes handicapées et les femmes. La propriété et l'accès sécurisé aux terres et au bétail, ainsi qu'aux routes, aux systèmes d'adduction d'eau et aux ressources naturelles, sont essentiels à la durabilité des investissements fonciers et à la croissance économique. Par conséquent, le PNUD continuera d'offrir les compétences et les capacités nécessaires pour garantir l'accès aux biens de production et à leur entretien. Conformément à sa prochaine stratégie régionale pour les partenariats avec le secteur privé et l'accès au financement climatique en Afrique, le PNUD explorera le financement privé pour l'agriculture durable et les infrastructures urbaines résilientes.

17. Bien que les zones rurales présentent des taux de pauvreté plus élevés, la forte dépendance à l'égard des flux de revenus informels et non salariaux, ainsi que la vulnérabilité croissante des communautés urbaines aux chocs, engendrent la nécessité d'une émancipation économique pour les communautés urbaines également. En s'appuyant sur l'étude globale de la résilience urbaine¹³, les expériences du ZRBF et le soutien initial dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, le PNUD va intensifier ses interventions et se concentrer sur le secteur informel urbain. Une exécution échelonnée vers la formalisation du secteur, en reconnaissant le besoin de protection et d'émancipation, améliorera les services sociaux et la protection des travailleurs du

¹¹ Le secteur représente en moyenne 16 % du produit intérieur brut (1980-2000), plus de 70 % des exportations et environ 70 % de l'emploi.

¹² Le manuel d'agriculture résiliente et durable du Fonds de résilience du PNUD pour le Zimbabwe a été élaboré spécifiquement au regard de la situation au Zimbabwe.

¹³ Étude sur la résilience urbaine

secteur informel, tout en explorant les possibilités de recettes locales à partir de ce secteur largement non taxé. Le PNUD s'associera à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à l'Organisation internationale du travail (OIT), au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) afin de promouvoir l'accès au financement, des formations professionnelles et l'extension des liens avec le marché pour les travailleurs de l'économie informelle, en agissant en priorité pour les jeunes et les femmes. Le PNUD va attirer des financements du secteur privé pour améliorer la prestation de services aux communautés rurales, créer des emplois verts et élargir les marchés de l'énergie propre. Le PNUD donnera la priorité aux entreprises détenues par des femmes, des personnes handicapées et des jeunes afin de stimuler l'emploi décent et de faciliter l'accès au marché pour les moyennes et petites entreprises par le biais de la Zone de libre-échange continentale africaine.

18. Compte tenu de la priorité élevée que la NDS1 accorde au programme de transfert de responsabilité, le Plan-cadre de coopération pour le développement durable a reconnu le transfert de responsabilité et la décentralisation comme la stratégie du « savoir-faire » pour faciliter la réalisation de tous les résultats de la coopération. Le soutien du PNUD à une *gouvernance transformatrice, responsable, équitable et inclusive* dans le cadre du Plan-cadre (objectifs n^{os} 5, 10, 16, 17) s'appuiera donc sur le soutien actuel aux entités gouvernementales nationales¹⁴ sur la stratégie et le déploiement du transfert de responsabilité, dans le cadre de la stratégie de réforme du secteur public en cours. Le PNUD fournira les outils et les méthodologies pour favoriser le partenariat entre les organisations des Nations Unies et le Gouvernement pour une prestation de services efficace, y compris sa participation au processus de décentralisation fiscale. Le PNUD œuvrera au renforcement de la coopération avec le Groupe de la Banque mondiale, en tirant parti de son expertise en matière de gestion des finances publiques, d'approvisionnement, de gestion des recettes et du budget, en s'alignant, le cas échéant, sur les travaux connexes des cadres de financement nationaux intégrés. Le PNUD soutiendra également les initiatives de renforcement institutionnel pertinentes au travers des quatre piliers, en travaillant avec les partenaires pour élaborer des stratégies de durabilité et de mise à l'échelle pour une plus grande incidence au-delà du soutien initial du PNUD.

19. En partenariat avec les organisations des Nations Unies et d'autres partenaires dotés d'une expertise sectorielle (comme l'UNICEF pour l'enseignement primaire), le PNUD aidera les entités infranationales à moderniser le secteur public pour améliorer la prestation de services et le renforcement du capital humain, et apportera aussi son soutien en faveur d'un processus d'examen fonctionnel. Le PNUD encouragera les changements comportementaux et culturels qui mènent à la méritocratie ; modernisera les systèmes et les procédures en exploitant la technologie et les solutions électroniques soutenues par les enseignements tirés de l'expérimentation des laboratoires d'accélérateurs ; et renforcera les contrôles et contrepoids pour limiter les abus de pouvoir et lutter contre la corruption. L'utilisation à grande échelle des téléphones mobiles offre des possibilités uniques d'accès aux services gouvernementaux pour de larges pans de la population d'ordinaire laissés pour compte, et favorise une exploration plus poussée de l'écosystème de la finance numérique, y compris les transferts de fonds numériques, dans le cadre du programme plus large de financement des ODD.

¹⁴ Commission de la fonction publique, Bureau du Président et du Cabinet, Ministère des collectivités locales, Ministère des finances et du développement économique.

20. S'appuyant sur les succès passés dans la facilitation de la réforme constitutionnelle, l'harmonisation des élections et la résolution d'anciens conflits fonciers, le PNUD continuera à encourager les partenariats, à fournir une assistance technique, à renforcer les capacités institutionnelles et à promouvoir la participation des populations aux processus démocratiques. Conformément aux recommandations de la mission d'évaluation des besoins en 2020¹⁵ et du plan stratégique de la Commission électorale nationale, le PNUD fournira une assistance aux processus électoraux menant à l'élection de 2023 et au-delà, y compris la délimitation des frontières, l'inscription biométrique des électeurs, l'engagement des parties prenantes et la gestion des résultats. En collaboration avec la société civile, les commissions indépendantes, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et ONU-Femmes, le PNUD renforcera les aspects de l'éducation des électeurs, l'expansion des technologies numériques et la participation des citoyens, et remédiera à la désinformation et aux discours de haine.

21. Étant donné que des institutions responsables et dotées d'un grand pouvoir de supervision donnent la parole aux gens et leur permettent de revendiquer leurs droits, le PNUD travaillera avec les institutions de gouvernance et la population pour établir des plateformes de dialogue permettant la cocréation de solutions politiques qui réduisent les inégalités, l'exclusion et la discrimination pour les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les minorités ethniques et sexuelles. En s'appuyant sur les investissements relatifs au parlement virtuel et aux tribunaux virtuels (dans le cadre des actions mises en place en réaction à la COVID), le PNUD soutiendra l'engagement des populations et l'accès à la justice en utilisant les technologies modernes, ce qui rendra plus accessibles les processus législatif et judiciaire et le processus de contrôle. En outre, le PNUD dirigera les travaux menés au titre du Plan-cadre afin de renforcer le mandat d'enquête, de surveillance et de traitement des plaintes des commissions indépendantes, ce qui facilitera l'établissement de rapports du pays relatifs aux mécanismes de défense des droits humains et renforcera l'état de droit.

22. Compte tenu des investissements antérieurs dans le maintien de la paix et la reconstruction du contrat social entre la population et les institutions gouvernementales, le PNUD renforcera les infrastructures œuvrant pour la paix qui bénéficient de systèmes d'alerte avancée et de réponse rapide fondés sur des données, et qui aident à combler le manque de confiance entre la population et l'État. Le PNUD usera de son rôle de partenaire de confiance pour soutenir une collaboration efficace entre les autorités locales, la société civile et l'ensemble de la communauté, ainsi que les partenaires de développement, afin de créer des espaces de dialogue visant à approfondir le discours démocratique, aborder l'héritage de l'impunité et plaider pour la responsabilité des violations passées.

III. Administration du programme et gestion des risques

23. Malgré les attentes d'une nouvelle aube après l'élection de 2018, le Zimbabwe continue à rencontrer des obstacles qui affectent les mécanismes de gouvernance et les secteurs économiques, ce qui a des effets sur l'opinion publique et la normalisation des relations avec les partenaires de développement, malgré des progrès au niveau des réformes. La période du programme coïncide avec celle des élections de 2023, ce qui risque d'affecter la mise en œuvre du programme, les priorités s'orientant vers les élections et s'éloignant du programme de développement à long terme. Le PNUD prendra en charge ce risque par une analyse continue de l'environnement opérationnel

¹⁵ La mission d'évaluation préliminaire des besoins électoraux des Nations Unies, du 20 au 31 janvier 2020.

via des systèmes d'alerte rapide, un engagement proactif avec le Gouvernement, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et la coordinatrice résidente, afin de traiter les questions naissantes et d'assurer un suivi et un ajustement étroits du programme. Le PNUD se livrera à un exercice d'évaluation de l'importance des programmes dans le cadre du processus d'examen annuel afin de prendre en compte les changements dans le développement ou le contexte financier qui pourraient nécessiter des ajustements dans la stratégie du programme.

24. La situation humanitaire prolongée, encore aggravée par la pandémie de COVID-19, a conduit à donner la priorité aux secteurs des services sociaux et à limiter les allocations aux secteurs de l'économie et de la gouvernance. Si la situation humanitaire perdure, et si la normalisation des relations avec les principaux partenaires de développement est retardée, le PNUD risque de ne pas être en mesure de mobiliser un soutien financier suffisant pour apporter sa contribution à la réforme du secteur public et au programme de décentralisation. Le PNUD atténuera ce risque en se positionnant stratégiquement avec des partenaires de confiance, par exemple par ses engagements actuels dans les cycles de programmation des partenaires, combinés à une coopération Sud-Sud renforcée, qui a pu conduire à des initiatives réussies dans le but de soutenir les contributions déterminées au niveau national, concernant le cyclone Idai et la lutte contre la COVID-19.

25. Le transfert de responsabilité au Zimbabwe est mis en œuvre dans un contexte de polarisation et de contestation politique. La capacité des Nations Unies à obtenir un soutien peut être limitée par la perception qu'ont les donateurs de la détermination à réformer du Gouvernement. Par conséquent, dans le contexte de la stratégie de durabilité du Plan-cadre, le PNUD, dans le cadre d'un effort conjoint des Nations Unies, plaidera pour la mise en œuvre du transfert de responsabilité, ce qui implique la libération d'au moins 5 % du trésor public pour les budgets des autorités provinciales et locales afin de garantir la priorité pour les zones en retard de développement. En outre, le PNUD usera de son rôle d'intégrateur pour rassembler des partenariats afin de soutenir le programme de transfert de responsabilité par le biais d'une approche conjointe qui s'appuie sur la force des institutions bilatérales/multilatérales en matière de gestion des finances publiques, d'analyse politique et économique, et sur l'avantage comparatif du PNUD en matière de développement des capacités, de prestation de services et de pouvoir rassembleur.

26. Le PNUD appliquera ses normes d'entreprise environnementales et sociales et ses mécanismes de responsabilisation, et commandera des évaluations régulières de la qualité de son programme et de ses projets au début et au cours de leur réalisation afin de s'assurer que les risques et incidences potentiels sont recensés et qu'un plan de gestion est institué.

27. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme au niveau des pays. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

28. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera utilisée de manière coordonnée avec d'autres organisations des Nations Unies pour gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés. Dans le cadre de

la structure de mise en œuvre de la NDS1, le Gouvernement lance des groupes de travail sectoriels pour coordonner l'aide au développement et les efforts du Gouvernement dans les secteurs clés. Le PNUD participera aux groupes de travail sectoriels pertinents qui constitueront également la plateforme de coordination de haut niveau pour le programme de pays.

IV. Suivi et évaluation du programme

29. Les résultats et les indicateurs de performance du programme de pays ont été alignés sur le plan stratégique du PNUD (2022-2025), sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2022-2026) et sur la stratégie nationale de développement (NDS1), et tiennent compte de l'analyse et des recommandations de l'évaluation indépendante du programme de pays. En raison de la demande croissante de données et d'analyses fondées sur des preuves, le PNUD adoptera des outils et des méthodologies, tels que les mécanismes de retour d'information en ligne des bénéficiaires et le suivi en temps réel, les rapports et les micro-descriptifs, en s'appuyant sur les méthodes traditionnelles de collecte de données. Un suivi régulier dans tous les domaines de résultats sera entrepris dans le cadre du plan de travail conjoint du Plan-cadre. Les groupes de résultats du Plan-cadre seront coprésidés par le responsable des résultats de l'organisme des Nations Unies concerné et par son homologue à l'échelle du Gouvernement, et se réuniront tous les trimestres, tandis que l'examen annuel de haut niveau sera coprésidé par la Coordinatrice résidente et le Secrétaire principal, le Bureau de la présidence, et le Cabinet.

30. Les évaluations au niveau du programme et du projet seront exécutées comme défini dans le plan d'évaluation aux fins d'apprentissage et de gestion des connaissances, de programmation adaptative et d'assurance qualité, comme convenu avec les partenaires de développement. Le plan d'évaluation traite des quatre résultats, ainsi que des projets qui atteignent le seuil d'évaluation de l'entreprise. Dans ce cadre, le plan d'évaluation sera revu périodiquement et des évaluations de nouveaux projets seront ajoutées le cas échéant. Le PNUD participera aux évaluations des Nations Unies, dans le cadre des exigences du Plan-cadre. Cinq pour cent du budget du programme national seront alloués à l'évaluation. Les évaluations de la qualité des projets, ce qui comprend l'utilisation du marqueur de genre, continueront à être effectuées d'après les normes de qualité de la programmation de l'entreprise.

31. Avec d'autres organisations des Nations Unies, le PNUD continuera à renforcer les capacités de suivi et d'évaluation de ses partenaires d'exécution et du Gouvernement, au travers d'un soutien stratégique au système de suivi et d'évaluation de la NDS1 et au cadre des ODD. Ce travail est particulièrement important car il coïncide avec la Décennie d'action et le compte à rebours final pour la Vision 2030 du pays. Le PNUD renforcera les capacités de production et d'analyse des données, en collaboration avec l'Agence nationale des statistiques du Zimbabwe. Le PNUD complétera l'angle de financement des ODD en fournissant un soutien technique global pour établir un cadre de financement national intégré.

32. Le PNUD utilisera diverses stratégies et outils de communication pour fournir des informations non seulement sur ses résultats mais aussi dans l'optique de renforcer ses efforts de communication autour des questions clés du développement. Les plateformes traditionnelles et de médias sociaux seront utilisées pour adapter les produits de communication à des publics spécifiques, et les coûts de communication seront couverts par les budgets des programmes et des projets.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Zimbabwe (2022-2026)

Priorité nationale : Priorités de la NDS1 : santé et bien-être, développement du capital humain et innovation, protection sociale, transfert de responsabilité et décentralisation.

1. Résultat du cadre de coopération associant le PNUD 1 : D'ici 2026, tous les habitants du Zimbabwe, en particulier les femmes et les filles ainsi que les membres des communautés les plus vulnérables et marginalisées, bénéficient de services sociaux et de protection équitables de qualité.

Résultat correspondant du plan stratégique : Résultat n° 2 Accélérer les transformations structurelles en vue d'un développement durable.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires/ cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)</i>
Couverture des services essentiels de santé <i>Niveau de référence :</i> TBA <i>Niveau cible :</i> TBA	Enquêtes du Ministère de la santé et de la protection de l'enfance, rapports du Fonds mondial.	Produit 1.1. Renforcement des capacités aux niveaux national et infranational pour fournir des services de base, y compris des services relatifs au VIH 1.1.1. Proportion de personnes qui vivent avec le VIH sous traitement avec blocage de la multiplication du virus. <i>Niveau de référence :</i> 80 % (2020), hommes 75 %, femmes 86 %. <i>Niveau cible :</i> 94 % (2023), hommes 95 %, femmes 96 %. <i>Source :</i> Ministère de la santé. 1.1.2. Pourcentage d'établissements sanitaires disposant de médicaments traceurs contre le paludisme, la tuberculose, le VIH, disponibles le jour de la visite ou du rapport. <i>Niveau de référence :</i> 0 (2020) <i>Niveau cible :</i> 70 % (2023) <i>Source :</i> Ministère de la santé. Produit 1.2. Les capacités sont développées en vue de l'expansion progressive de systèmes de protection sociale inclusifs aux niveaux national et local 1.2.1. Des directives politiques inclusives pour les systèmes de protection sociale élaborées et mises en œuvre suite aux interventions du PNUD. <i>Niveau de référence :</i> 2 (2021) <i>Niveau cible :</i> 5 (2026) <i>Source :</i> rapports de projet	Fonds mondial, Conseil national du sida, Ministère de la santé et de la protection de l'enfance, ONUSIDA	Ressources ordinaires : 2 064 703 Autres : 796 147 471,00

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires/ cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
Priorité nationale : Priorités de la NDS1 : sécurité alimentaire et nutritionnelle, questions interdisciplinaires (protection de l’environnement, résilience aux changements climatiques et gestion des ressources naturelles).				
2. Résultat du cadre de coopération associant le PNUD 1 : D’ici 2026, tous les habitants du Zimbabwe, en particulier les plus vulnérables et les plus marginalisés, bénéficient d’une plus grande stabilité environnementale et de systèmes alimentaires solides pour mener une vie saine, ainsi que de moyens d’existence équitables, durables et résilients.				
Résultat correspondant du plan stratégique : Résultat n° 3 Renforcer la résilience aux chocs et aux situations de crise				
Proportion des collectivités locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l’échelle nationale <i>Niveau de référence :</i> à déterminer <i>Niveau cible :</i> à déterminer Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre <i>Niveau de référence :</i> à déterminer <i>Niveau cible :</i> à déterminer	Rapports de suivi des résultats, rapports sur le sens de l’action	Produit 2.1. Amélioration de la résilience et des moyens de subsistance de la population, des communautés et des régions vulnérables 2.1.1. Nombre de personnes vulnérables bénéficiant d’options de subsistance diversifiées et résilientes face aux aléas climatiques (fondées sur l’agriculture). <i>Base de référence :</i> 1 115 326 personnes (2021), 426 719 hommes, 688 607 femmes, 20 % de représentants des jeunes (3 928). <i>Niveau cible :</i> 375 000 nouveaux (2023) 60 % de femmes, 40 % d’hommes, 20 % de jeunes. <i>Source :</i> rapports ZRBF 2.1.2. Nombre de personnes bénéficiant d’une plus grande résilience à la suite d’un soutien au renforcement de la résilience. <i>Niveau de référence :</i> 529 686 personnes (2020), 194 627 hommes, 269 938 femmes, 133 611 jeunes <i>Niveau cible :</i> 830 000 (2023) 60 % de femmes, 40 % d’hommes, 20 % de jeunes <i>Source :</i> ZRBF Produit 2. Outils et mécanismes appliqués pour permettre aux petits exploitants agricoles et aux institutions de soutien de planifier et de prévenir les risques climatiques et de s’y préparer en se référant à des données factuelles et en tenant compte des risques 2.2.1. Nombre de stations de surveillance météorologique et hydrologique mises en place dans les principaux bassins versants, fournissant des informations hydrométriques accessibles en temps utile. <i>Niveau de référence :</i> 18 (2021) <i>Niveau cible :</i> 32 (2026) <i>Source :</i> Rapports du Département du bureau météorologique (MSD) 2.2.2. Nombre de petits exploitants agricoles et d’institutions recevant de nouveaux avis et alertes par le biais de divers médias conçus pour l’agriculture et la gestion des ressources en eau. <i>Niveau de référence :</i> petits exploitants agricoles 0 (2021), institutions 0 (2021)	Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), le Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (FCDO) du Royaume-Uni, l’Union européenne, le Programme alimentaire mondial (PAM), la FAO, le Fonds pour l’environnement vert (GEF), le Fonds vert pour le climat (FVC), le Ministère de l’environnement, du climat, du tourisme et de l’industrie hôtelière, le MLAWRR.	Ressources ordinaires : 3 120 963 Autres : 156 313 314

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires/ cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
		Niveau cible : 360 000 petits exploitants agricoles (2026), 60 % de femmes, 40 % d'hommes, 20 % de jeunes, institutions d'au moins cinq types (2026). Source : GCF/ZRBF Produit 2.3. Amélioration des solutions pour la gestion durable des ressources naturelles, les services écosystémiques, les produits chimiques et la gestion des déchets 2.3.1. Superficie des terres faisant l'objet d'une gestion durable et active des ressources naturelles. Niveau de référence : 1 368 190 ha (2021) Niveau cible : 1 645 466,20 ha (2024) Source : rapports du Ministère de l'environnement 2.3.2. Zone protégée existante faisant l'objet d'une gestion améliorée à l'aide de la feuille de résultats des capacités du PNUD. Niveau de référence : 1 (2021) Niveau cible : 3 (2024) Source : PNUD 2.3.4. Quantité de produits chimiques, de gaz à effet de serre, d'hydrochlorofluorocarbones réduits, séquestrés ou compensés grâce aux interventions du PNUD. Niveau de référence : 0 (2021) Niveau cible : 834 819 (téqCO₂) (2024) Source : GEF		
Priorité nationale : Priorités de la NDS1 : croissance et stabilité économiques, transformation structurelle et chaînes de valeur, infrastructures, services publics et économie numérique. 3. Résultat du cadre de coopération associant le PNUD 1 : D'ici 2026, tous les habitants du Zimbabwe, en particulier les plus vulnérables et les plus marginalisés, bénéficient d'une croissance économique plus inclusive et durable avec des perspectives d'emploi correctes. Résultat correspondant du plan stratégique : Résultat n° 1 Élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions.				
Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : à déterminer Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau	Rapports de projet du MLAWRR	Produit 3.1. Capacités des institutions clés à concevoir et à mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes tenant compte des questions de genre et fondés sur des données probantes pour un développement économique durable et équitable 3.1.1. Nombre de politiques favorables aux pauvres et tenant compte de la question du genre élaborées et mises en œuvre pour faciliter le Service d'échange de données économiques (SEED). Niveau de référence : 0 (2021) Niveau cible : 5 développés et 3 mis en œuvre (2026) Source : Ministère de la santé.	MLAWRR, Ministère des finances et du développement économique	Ressources ordinaires : 6 754 667 Autres : 55 220 000

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires/ cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
international, par sexe, âge, situation professionnelle et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale) <i>Niveau de référence</i> : à déterminer <i>Niveau cible</i> : à déterminer		3.1.2. Nombre d'institutions nationales et infranationales dotées des capacités nécessaires pour mettre en œuvre les politiques du SEED. <i>Niveau de référence</i> : 2 (2020) <i>Niveau cible</i> : 7 (2026) <i>Source</i> : rapports MDA Produit 3.2. Les institutions sont renforcées, les groupes vulnérables et les MPME actives dans le secteur informel ont la possibilité d'accéder à des moyens de subsistance durables et à un travail et un emploi décents 3.2.1. Nombre de personnes vivant en milieu rural et urbain bénéficiant d'emplois verts et décents et ayant des moyens de subsistance améliorés. <i>Niveau de référence</i> : 0 (2020) <i>Niveau cible</i> : 5 000 (2026) 20 % de jeunes ; 60 % de femmes, 40 % d'hommes <i>Source</i> : rapports du PNUD 3.2.2. Nombre d'institutions élaborant et mettant en œuvre des politiques fondées sur des données probantes qui facilitent la formalisation progressive du secteur informel. <i>Niveau de référence</i> : 0 (2021) <i>Niveau cible</i> : 2 (2024) <i>Source</i> : PNUD 3.2.3. Nombre d'acteurs du secteur informel formalisés. <i>Niveau de référence</i> : 0 (2021) <i>Niveau cible</i> : 30 % des 5 000 acteurs du secteur informel sur les marchés urbains. <i>Source</i> : rapports du PNUD Produit 3.3. Élaboration, financement et application à grande échelle de solutions visant à accroître l'efficacité énergétique et à encourager le passage à une énergie propre et à un développement à faible émission de carbone 3.3.1. Volume d'investissements à faible intensité de carbone obtenus auprès de sources publiques et privées. <i>Niveau de référence</i> : 0 (2021) <i>Niveau cible</i> : 50 millions de dollars (2026) <i>Source</i> : rapports des partenaires 3.3.2. Nombre de secteurs intégrant des stratégies à faible émission de carbone pour promouvoir la diversification économique et la croissance verte. <i>Niveau de référence</i> : 0 (2020)		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires/ cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
		Niveau cible : 3 (2026) Source : rapports de ministères 3.3.3. Nombre de ménages vulnérables et d'institutions publiques rurales ayant accès à l'énergie solaire. Niveau de référence : 405 institutions, 0 hh (2020) Niveau cible : 642 établissements neufs, 1 878 hh neufs (2026) Source : rapports du PNUD		

Priorité nationale : Priorités de la NDS1 : questions interdisciplinaires (gouvernance, prestation de services publics, administration de la justice, lutte contre la corruption, droits humains et libertés, cohésion sociale, unité nationale, paix et réconciliation, transparence et responsabilité).

4. Résultat du cadre de coopération associant le PNUD 1 : D'ici 2026, tous les habitants du Zimbabwe, en particulier les plus vulnérables et marginalisés, bénéficient d'institutions et de systèmes plus responsables en matière d'état de droit, de droits humains et d'accès à la justice.

Résultat correspondant du plan stratégique : Résultat n° 2 Accélérer les transformations structurelles en vue d'un développement durable.

Proportion de la population par sexe, âge, handicap dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante comme indiqué dans les enquêtes Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : à déterminer Répartition des postes dans les institutions nationales et locales, y compris : a) les organes législatifs ; b) le service public ; c) les organes judiciaires, par rapport à la répartition nationale, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : à déterminer Niveau de conformité avec les instruments/pactes	Prise de conscience, enquêtes de perception, rapports de projets	Produit 4.1. Renforcement des capacités, des fonctions et du financement des institutions et systèmes de l'état de droit, des droits humains et de la paix afin d'élargir l'accès à la justice, aux services des droits humains et de lutter contre la discrimination 4.1.1. Nombre de systèmes automatisés favorisant l'accès aux services de l'état de droit, de la justice et des droits humains. Niveau de référence : 6 (2020) Niveau cible : 15 (2026) Source : rapports des partenaires 4.1.2. Nombre d'institutions mettant en œuvre les recommandations en matière de droits humains conformément aux obligations en matière de droits humains ratifiées aux niveaux national et international. Niveau de référence : 10 (2020) Niveau cible : 20 (2026) Source : rapports des partenaires Produit 4.2. Renforcement de la capacité à mobiliser et à gérer les ressources et à en rendre compte efficacement pour une prestation de services inclusive qui renforce la confiance et la cohésion sociale, en mettant l'accent sur le niveau infranational 4.2.1. Nombre de projets de lois, de politiques et de plans relatifs aux réformes administratives et fiscales élaborés et soumis au Cabinet et au Parlement. Niveau de référence : 1 (2021) Niveau cible : 5 (2026) Source : Hansard du Parlement du Zimbabwe 4.2.2. Nombre de personnes ayant accès à des mécanismes d'alerte avancée et de mécanismes pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits.	Conseil supérieur de la magistrature, Commission des droits de l'homme du Zimbabwe, Commission des services publics, Parlement du Zimbabwe, Commission électorale du Zimbabwe (ZEC), UNICEF, ONU-Femmes, OIT, FNUAP, Union européenne.	Ressources ordinaires : 7 512 667 Autres : 18 718 959
--	--	--	--	--

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires/ cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
internationaux, continentaux et régionaux relatifs aux droits humains et aux organes conventionnels. <i>Niveau de référence</i> : à déterminer <i>Niveau cible</i> : à déterminer		<i>Niveau de référence</i> : 350 (2020) 214 hommes, 136 femmes <i>Niveau cible</i> : 2 000 000 (2026) 60 % de femmes, 40 % d'hommes, 20 % de jeunes <i>Source</i> : Commission nationale de la fonction publique Produit 4.3. Renforcement des processus et institutions électoraux, parlementaires et de contrôle, afin de promouvoir l'inclusion, la transparence et la responsabilité 4.3.1. Participation au processus électoral mesurée en pourcentage d'électeurs éligibles déposant des votes valides lors d'élections officielles. <i>Niveau de référence</i> : 66,1 % (2018) ; 54 % de femmes, 46 % d'hommes <i>Niveau cible</i> : 70 % (2023) 70 % chacun, femmes, hommes et jeunes <i>Source</i> : Commission électorale du Zimbabwe (ZEC) 4.3.2. Nombre de citoyens participant aux processus du Parlement pour une élaboration des lois, un contrôle et une représentation efficaces et responsables. <i>Niveau de référence</i> : 6 818 citoyens (2020) 52 % de femmes, 48 % d'hommes, 30 % de jeunes <i>Niveau cible</i> : 24 000 nouveaux (2026) 70 % de femmes, d'hommes et de jeunes <i>Source</i> : Parlement du Zimbabwe 4.3.3. Nombre de nouvelles lois rédigées de manière à inclure des clauses relatives à l'égalité des genres et à la non-discrimination, conformément aux normes internationales en matière de droits humains. <i>Niveau de référence</i> : 10 projets de loi (2020) <i>Niveau cible</i> : 57 projets de loi (2024) <i>Source</i> : Parlement du Zimbabwe		